

# Réunion P.P. de 1ères et Terminales Nouvelles procédures d'orientation Post Bac

➤ **Demandes Nationales et Académiques**

➤ **Nouveaux dispositifs mis en place au sein de l' EPLE**

➤ **Calendrier opérationnel**

➤ **Programme négocié EPLE/CIO**

# Demandes Nationales et Académiques

## Situation pour le Lycée George Sand de Domont

**Objectif n° 1 : ne plus avoir de sélection par l'échec dans les études supérieures**

**Actuellement :**

✓ **1 bachelier sur deux échoue en 1<sup>ère</sup> année d'université**

Seulement 27 % de bacheliers obtiennent une licence en 3 ans

**Objectif n°2 : Sécuriser les parcours et assurer une poursuite post bac :**

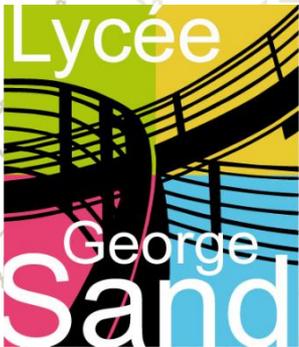
- ✓ Assurer une cohérence de parcours de formation et une continuité sécurisée de niveau 4 à niveau 3 de formation
- ✓ Favoriser l'accès des élèves de bac pro à l'enseignement supérieur ( 60 % en poursuite STS)

**Objectif n°3 : Gérer le flux d'élèves bachelier en augmentant la cohérence des poursuites d'études :**

✓ **Un afflux massif d'étudiants dans l'enseignement supérieur**

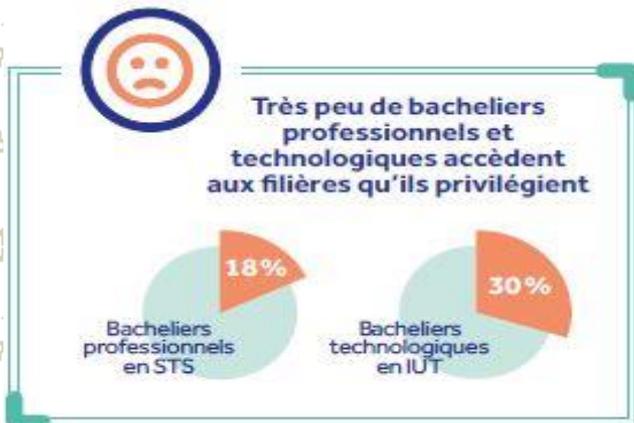
De plus en plus d'étudiants accèdent à l'enseignement supérieur : les inscriptions ont été multipliées par 8 en 50 ans et 80 % d'une classe d'âge qui réussit son baccalauréat ». En 2018, on estime que 28 000 bacheliers

supplémentaires par rapport à 2017 poursuivront des études.



# Situation/ problématique de l'EPLE

## Statistiques d'orientation



**40,1%**  
des étudiants inscrits en licence passent en 2<sup>e</sup> année

**Taux de réussite insuffisant en fin de 1<sup>re</sup> année de licence**

**Trop fort taux d'abandon de la scolarité** à l'université à l'issue de la première année en L1  
60% des bacheliers professionnels,  
50% des bacheliers technologiques et  
20% des bacheliers généraux

**Inégalité des chances** entre les voies générale, technologique et professionnelle du baccalauréat



**Le taux moyen d'orientation en CPGE pour notre EPLE en dessous de la moyenne académique tous bac confondus**

( eq : 6 % EPLE/ 13% Acad)

**Le taux moyen d'orientation en IUT est au dessus de l'Académie**

(eq : 17% EPLE/ 9% Acad)

**Le taux moyen d'orientation à l'Université est en dessous de l'Académie (eq : 42% EPLE/ 47 % Acad)**

**Un déséquilibre existe sur l'orientation en STS pour les Bac pro de l'EPLE :**

**Poursuite en STS inférieur au taux académique ( 9,6 % EPLE/ 16 % Acad)**

## Nouveaux dispositifs mis en place au sein du Lycée

- Pour recentrer les projets sur plus de cohérence afin d'optimiser les opportunités de poursuite d'études pour les élèves
- Pour augmenter l'orientation post bac des élèves de bac pro en STS ( 60 % d'une cohorte doit intégrer une STS)
- Pour accompagner les élèves selon les nouvelles modalités de la réforme pour l'orientation post Bac

**-> Obligation pour le Chef d' Etablissement de désigner deux P.P. par classe pour le 1 Décembre 2017 ( en priorité un professeur de la classe de Terminale indemnisé par une iso PP)**

**-> Mise en place de deux semaines de l'orientation dans les lycées ( planification sur janvier 2018 avec atelier par classe sur informations orientation post Bac par Psy EN et une séance animée par les P.P sur réflexion individuelle pour le projet souhaité, questionnaire, sites métiers, formations....)**

## Les recommandations de la réforme pour l' EPLE

### Actions d'accompagnement demandées :

Un public prioritaire : les élèves de **terminale**

Un **accompagnement personnalisé** (orientation 1/3 de l'AP)

Des **étudiants ambassadeurs**

- **Un tutorat** en petit groupe pour aider les lycéens dans l'élaboration de leur parcours et les accompagner dans leur choix d'orientation

### Des ressources numériques :

**Un nouvel espace Onisep**

[www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr) dédié aux élèves de terminale.

**Un service de conseil personnalisé renforcé**

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) qui permet à chaque lycéen d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants ambassadeurs.

# Calendrier et modalités de mise en oeuvre

## Les vœux :

• 10 vœux au plus, non classés

• Pour chaque vœu, un avis du conseil de classe ( nécessité de se répartir les élèves par P.P pour plus de facilité de mise en oeuvre

• Tous les établissements d'enseignement supérieur recevront les bulletins et les fiches avenir ( elles sont en « construction » et cela implique une transmission dématérialisée)

**Du 22 JANVIER au 13 MARS : PHASE D'INSCRIPTION DES VŒUX DANS LA PLATEFORME**

**Du 14 MARS au 31 MARS** : via la plateforme, le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu et transmet la fiche « Avenir » aux différents établissements d'enseignement supérieur

# Modalités de retour élèves pour nous STS MUC

## Les retours des établissements :

- **Les formations sélectives** : 3 réponses possibles

**OUI**

**EN ATTENTE (avec indication du rang)**

**NON**

- **Les formations non sélectives** : 3 réponses possibles

**OUI**

**OUI SI**

**EN ATTENTE**

# Modalités de retour élèves pour nous STS MUC

## Les retours des établissements :

- **Les formations sélectives** : 3 réponses possibles

**OUI**

**EN ATTENTE (avec indication du rang)**

**NON**

- **Les formations non sélectives** : 3 réponses possibles

**OUI**

**OUI SI**

**EN ATTENTE**

# Modalités de retour élèves pour nous STS MUC

## Les réponses des candidats :

OUI

OUI sous réserve

REFUS

Dès que le lycéen reçoit deux OUI des établissements il a une semaine pour faire un choix, sous peine d'être démissionné. Les autres vœux restent en attente.

À l'issue de la phase d'acceptation des propositions, le lycéen dont l'ensemble des vœux est resté « en attente » verra son dossier traité durant la phase complémentaire.

# Calendrier opérationnel

## NOVEMBRE - DECEMBRE 2017 à MI-JANVIER 2018 PHASE D'INFORMATION

- ✚ Fin novembre - début décembre : 1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation
  - ✚ Début décembre : conseil de classe du 1<sup>er</sup> trimestre
- Recommandations sur fiche dialogue**
- ✚ Du **11 décembre au 17 janvier**, les formations inscrivent les compétences attendues dans la plateforme
  - ✚ **15 janvier, ouverture de la plateforme** : insertion de pages d'information (taux de pression, de réussite par baccalauréat...), des tutoriels expliquent son fonctionnement ainsi que la procédure



# Calendrier opérationnel

**22 JANVIER - 13 MARS**

## **PHASE D'INSCRIPTION DES VŒUX DANS LA PLATEFORME**

Tout au long du 2<sup>ème</sup> trimestre : dialogue avec les professeurs, JPO et 2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation

Conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre, le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu

**14 MARS - 31 MARS**

Via la plateforme, le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu et transmet la fiche « Avenir » aux différents établissements d'enseignement supérieur

**4 AVRIL - 18 MAI**

**EXAMEN DES VŒUX PAR LES ETABLISSEMENTS  
( pour nous sur section STS MUC)**

# Calendrier opérationnel

**21 MAI 2018**

**Publication des propositions sur la plateforme** et acceptation des propositions par les futurs étudiants. **Le délai pour répondre est d'une semaine**

**MI-JUIN**

**La procédure s'interrompt** pendant les épreuves écrites du baccalauréat

**Fin des épreuves écrites du baccalauréat, ouverture de la procédure complémentaire (de juin à septembre)** pour permettre à ceux qui n'ont pas encore obtenu d'affectation de faire de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes

# Travail commun avec notre Psy-EN

- **Passage en classe pour mener une action d'information à l'orientation sur le 1<sup>er</sup> Trimestre**
- **Mise en place de séances en co-animation avec les P.P. pour aider les élèves à réfléchir individuellement sur la construction de leur projet :**
  - ✓ **séance avec recherche informatiques ex: [lesmétiers.fr](http://lesmétiers.fr), identification des métiers liés aux formations, présentation et suivi saisie des vœux, réalisation de CV et lettres de motivation -1h/classe**
- **Mise en place d'une réunion d'informations pour les familles entre Janvier et Février pour apporter une information précise sur les modalités et le calendrier**
- **Mise en place d'entretiens individuels pour les cas les plus complexes en y associant le Psy-EN et les parents**